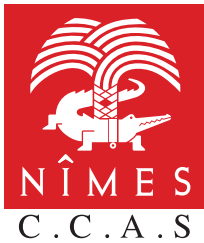


POUR LES PERSONNES ÂGÉES
ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP



Télé ASSISTANCE

RESTER CHEZ SOI
EN TOUTE SÉCURITÉ !



terraluno.fr Avril 2018.

14 rue des Chassaintes • CS 91008 • 30906 NIMES cedex 2
Tél. 04 66 76 84 84 - Fax 04 66 76 84 80 - ccas@ville-nimes.fr



www.nimes.fr

La Ville avec un accent
Nîmes

Télé ASSISTANCE

RESTER CHEZ SOI EN TOUTE SÉCURITÉ !

Il s'agit d'un service disponible 24h/24 et 7j/7 assuré par une station d'écoute spécialisée permettant le maintien à domicile d'une personne fragilisée.

Le CCAS propose l'accès à ce service aux **personnes âgées et/ou en situation de handicap**. Les personnes ayant des revenus inférieurs ou égaux à l'ASPA (Allocation de Solidarité pour Personnes Âgées) sont exonérées de redevance.

Ce service est également ouvert aux bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) allouée par le Conseil Départemental.

LES CONDITIONS à remplir

Habiter Nîmes.

Etre en situation de fragilité.

Indiquer le nom d'un dépositaire des clés étant en mesure de se rendre à votre domicile en moins de 20 mn.

S'acquitter d'une redevance calculée en fonction de vos revenus. Les personnes ayant des revenus inférieurs ou égaux à l'ASPA sont exonérées de cette redevance.

POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

COMMENT FAIRE la demande ?

- Prendre contact :
 - **par internet** : Remplir et transmettre le formulaire en ligne via Nimes.fr /onglet Démarches/rubrique Séniors-Handicap-Solidarité
 - **par téléphone** : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 (04 66 76 84 84) . Un dossier vous sera envoyé par courrier.

Possibilité de renseignement sur place .

- Lors d'une **visite à domicile**, la situation sera évaluée par deux agents du CCAS.
- **Pièces à fournir** :
 - dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
 - justificatif d'identité ou livret de famille,
 - notification ou plan d'APA, le cas échéant,
 - Relevé d'Identité Bancaire.
- Un contrat précisant le montant de la redevance est envoyé à domicile. Après réception par le CCAS du contrat signé, un rendez-vous est pris pour l'installation.

A NOTER : une procédure d'urgence peut intervenir en cas de sortie d'hospitalisation par exemple.

UTILISATION & fonctionnement

- Le matériel de téléassistance classique se compose
 - d'un transmetteur, fonctionnant en haut-parleur, branché sur une prise électrique,
 - et d'un bouton d'alarme à porter en bracelet ou pendentif. Possibilité de disposer d'un détecteur de chute, sans surcoût.
- En cas d'activation, un opérateur évalue la situation et fait intervenir si besoin le réseau de proximité dont au minimum une des personnes doit être dépositaire des clés. Les secours (pompiers/SAMU) sont déclenchés en cas de problèmes graves.
- La redevance est payable trimestriellement à terme échu.